

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Mars 2021

Convocation du Conseil Municipal d'ALLERY, adressée à chacun des Conseillers Municipaux pour le 03 Mars 2021 à 20 heures, afin de délibérer sur :

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu*
- Vote du conseil sur le maintien de Corinne BOUTILLIER dans ses fonctions de 1^{ère} adjointe*
- Point d'étape sur les commissions et projections pour l'année 2021*
- Choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes*
- Réflexion sur l'aménagement du site recevant les containers rue de Belleville afin de dissuader les dépôts sauvages récurrents*
- Etudier l'opportunité ou non d'établir une taxe pour logements vacants afin d'optimiser l'arrivée de nouveaux habitants et ainsi éviter la fermeture d'une classe à l'école dans les prochaines années.*
- Proposition de programme d'enfouissement des réseaux*
- Rénovation de l'éclairage public*
- Déploiement de la fibre (information)*
- Achat des livres de fin d'année pour l'école*
- Préparation du budget (retour des projets/ besoins des différentes commissions)*
- Règlement du cimetière*
- Achat du terrain pour l'extension du cimetière et indemnisation de fermage*
- Mise en place du RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel. L'objectif est de transférer une part des primes et indemnités des fonctionnaires dans leur traitement pour leur assurer une meilleure retraite*
- Tonte du stade*
- Questions diverses*

Compte-rendu affiché le : 09 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois mars, à 20 heures, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en la salle communale d'Allery à huis clos.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François QUIGNON, Maire,

Etaient présents : Mmes BOURDON Sandrine, BOUTILLIER Corinne, BRAILLY Katia, DAMADE Claudie. MM. DOUAY Pierrick, BOUDIN Jean-Louis, BOULNOIS Dominique, JACQUEMARD Nicolas, LERCH Didier, LEROY Serge, QUIGNON François, RIQUIER François.

Etait absente : Mme GACQUERRE Véronique qui avait donné pouvoir à M. DOUAY Pierrick.

Secrétaire de séance : Mr DOUAY Pierrick.

Le compte-rendu du 17 décembre est adopté à l'unanimité.

Monsieur Pierrick DOUAY souhaite que les montants annoncés lors de la réunion du 17 décembre soient indiqués dans le prochain compte-rendu. Il rappelle que le montant du devis d'enfouissement des réseaux Rue de Belleville est de 95000 € à la charge de la commune, subvention déduite. Les devis EIFFAGE présentés par M Le Maire sont d'environ 250 000€ rue Belleville et 140 000€ pour l'aire de jeux.

Monsieur le Maire souligne le fait que les devis transmis pour la demande de subvention sont des estimations.

Vote du conseil sur le maintien de Corinne BOUTILLIER dans ses fonctions de 1^{ère} adjointe :

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité à plusieurs reprises par certains des conseillers au sujet des relations avec Madame Corinne BOUTILLIER. Après en avoir débattu avec les conseillers en question, il a décidé de lui retirer toutes ses délégations. Monsieur le Maire rappelle que la loi lui oblige à faire voter le maintien de Madame Corinne BOUTILLIER dans ses fonctions de première adjointe.

Monsieur le Maire prend lecture de textes de loi, afin que ce soit clair pour chacun des conseillers.

Textes joints en annexe.

Après lecture de ces textes, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question, on procède au vote.

Madame Corinne BOUTILLIER, avant de procéder au vote aimerait mettre au clair certains points.

Il m'a été donné comme délégations en date du 10 11 20 : Finances, Administration générale, Gestion du personnel, Social, Associations, Signature électronique des titres et mandats, La signature des pièces et actes suivants : Courriers administratifs, Etat civil, Finances.

Elle signale que ces dernières semaines beaucoup de propos ont été colportés. Elle se demande quel en est l'intérêt. Elle est surprise en tant qu'élue, qu'on ne soit pas venu auprès d'elle pour en vérifier la véracité. Elle affirme que des propos ont souvent été sortis de leur contexte, déformés, quand ils n'étaient pas inventés.

Elle espère que la décision que certains prendront ne sera pas guidée par de fausses informations, et reste convaincue que l'avenir nous le dira. Elle fait remarquer qu'elle n'a pas fait le tour des conseillers pour critiquer ou insulter qui que ce soit.

Elle signale que les adjoints n'ont plus accès aux boîtes mails de la mairie. Madame Corinne BOUTILLIER demande ce que l'on lui reproche : avoir mis le doigt sur des incohérences ou contradictions en réunions de bureau ?

Madame Corinne BOUTILLIER se demande si nous avons toujours le droit de ne pas être d'un autre avis. Elle rappelle avoir toujours demandé l'avis des uns et des autres lors des réunions de commissions et n'a jamais imposée quoi que ce soit pour les commissions association, salle communale, communication et social.

Elle apprenait cependant fin janvier par François en réunion de bureau que les membres de la commission Association voulaient changer d'animateur en raison de difficultés rencontrées avec elle, ces derniers mettant en avant un manque d'écoute. Madame BOUTILLIER a alors demandé à les rencontrer.

Le Maire lui avait indiqué par mail que les membres de cette commission ne souhaitaient pas la rencontrer et que les dialogues étaient bloqués entre les membres et elle-même. Elle signale alors avoir été conviée à une seule réunion (sur les quatre) et se demande alors comment on peut avancer ces arguments.

Madame Corinne BOUTILLIER apprenait ensuite qu'ils n'avaient jamais demandé à changer d'animateur mais à travailler en totale autonomie.

Madame Corinne BOUTILLIER informe que si elle a pu donner l'impression d'être partout, c'était dans un esprit constructif et toujours dans l'intérêt de la Commune, sans jamais en tirer une gloire personnelle.

Elle se demande également pourquoi lui reprocher de signer une affiche (pour le port de masque), alors qu'elle a délégation de signature.

Elle informe qu'il lui est reproché d'avoir sollicité un devis auprès de l'entreprise LEGUAY de Oisemont pour la réalisation d'un abribus (pour remplacer celui existant qui est en mauvais état), et la dalle rue de Belleville alors que tous les conseillers y étaient favorables à la réunion du 17 décembre 2020. Elle informe les conseillers que ces devis ont été faits pour avoir une idée de prix.

Elle informe qu'il lui est reproché la distribution des colis à 3 et indique que Katia BRAILLY et Sandrine BOURDON voulaient tous deux faire la distribution, elle demande donc pourquoi le maire dit qu'elle leur avait imposé.

Elle se demande pourquoi les informations données par le Maire en réunion de bureau divergent d'une semaine à l'autre, elle se demande quel est l'intérêt d'accabler des conseillers lors de ces réunions.

Elle trouve que les événements sont surprenants et se demande qui sera le prochain visé après Didier LERCH, Claudie DAMADE et elle-même.

Pour terminer, elle souligne le fait que nous avons besoins de tous pour suivre à bien notre programme et qu'elle reste à l'écoute de tout le monde.

Monsieur le Maire rappelle que les délégations sont donnés aux adjoints afin que les services puissent continuer d'avancer si le Maire n'est pas en mesure de le faire pour X raison (absent, maladie, etc...)
Il souligne le fait qu'il reste le Maire dans n'importe quelle circonstance, qu'avant de prendre des décisions et de signer des documents, il est de bonne gestion d'en discuter au préalable avec le Maire.

Monsieur DOUAY, deuxième adjoint, signale que l'on parle d'une simple affiche informant le port du masque obligatoire, mais que le but est d'écarter quelqu'un parce qu'il n'est pas d'accord, qu'il parle trop haut et trop fort.

Il pense que le but réel est de tout contrôler. Monsieur Pierrick DOUAY regrette que Monsieur Le Maire ait fait le tour des conseillers en colportant des mensonges. Il signale que c'est diviser pour mieux régner. Il trouve inacceptable que des moqueries et mêmes des insultes soient dites en réunion de bureau alors que les personnes en question sont absentes. Il se demande quel est l'intérêt pour le Maire de rechercher « une taupe » au sein du Conseil alors que Monsieur le Maire a été vu chez Mr Bernard LAMOTTE (Maire sortant).

Monsieur le Maire informe que c'est faux, il dit n'être jamais allé chez Monsieur LAMOTTE, et demande une photo de sa voiture ou des preuves.

Monsieur Pierrick DOUAY souligne le fait que les adjoints ne sont pas les employés du Maire, que tout le monde a le droit de s'exprimer et qu'il faut arrêter de manipuler les gens. Il ne comprend pas les menaces de démission de la part du Maire si Madame BOUTILLIER venait à être maintenue dans ses fonctions à l'issue du vote.

Monsieur le Maire précise qu'il ne fait qu'écouter les conseillers. Il informe ne plus pouvoir travailler dans ces conditions.

Monsieur Dominique BOULNOIS regrette que l'on se mette en spectacle devant la presse. Madame BOUTILLIER lui répond qu'il est normal de dire les choses pour qu'elle puisse se défendre.

Monsieur Pierrick DOUAY conclut en précisant que tout le monde connaît la position des trois adjoints qui étaient amenés à travailler en réunion de bureau avec Mr Le Maire. Il invite donc tous les conseillers à se poser des questions.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'à chaque réunion de bureau avec les adjoints, c'est très compliqué à gérer.

Monsieur Le Maire signale qu'il envoie des mails pour lui dire que c'est un mauvais maire. Monsieur DOUAY lui répond que c'est faux.

Monsieur Le Maire précise le fait que Pierrick DOUAY a écrit un mail à l'ensemble du conseil municipal indiquant que le conseil risquait de perdre une subvention à cause du report d'une réunion.

Le Maire souligne le fait que le jour-même de l'envoi du mail nous avons le courrier annonçant les subventions. Monsieur le Maire se demande pourquoi faire peur à l'ensemble des conseillers sur le fait que nous n'aurons pas la subvention cette année et qu'il y ait une date butoire.

Monsieur Pierrick DOUAY rappelle qu'il a signalé que la commune pouvait s'assurer de cette subvention exceptionnelle de 50.000 € pour le remplacement de tous les luminaires en LED. Il avait ainsi demandé à M le Maire de maintenir la réunion prévue vendredi dernier pour valider le dossier. Ce qui n'a pas été fait. Si le dossier avait été présenté vendredi dernier, il aurait été validé le lundi suivant à la FDE et, la commune était alors certaine de bénéficier de ces subventions cette année. Il y a toujours une possibilité d'en bénéficier l'an prochain mais il rappelle que les fonds sont limités et que le premier arrivé est le premier servi.

Monsieur le Maire est confiant sur ces subventions.

Monsieur Pierrick DOUAY regrette que le travail fourni dans le seul intérêt de la commune ne soit pas respecté. Il rappelle que le dossier a été préparé bien avant que les subventions soient annoncées officiellement parce qu'il en avait été informé par la FDE, sans en connaître les détails.

Madame BOUTILLER rappelle que le rôle du Maire est de rassembler.

Monsieur Le Maire précise que Madame BOUTILLIER a eu des soucis avec les employés et que son devoir est de les protéger. Madame BOUTILLIER rajoute qu'elle n'allait plus en mairie depuis quelques temps et elle sait des choses blessantes ont été inventé et répété. Elle ne s'étonne donc pas de certaines réactions mais reconnaît aujourd'hui le but de telles manœuvres.

Il est proposé de procéder au vote à bulletin secret ou à main levée.

Il est décidé de voter à bulletin secret puisque plus 1/3 du conseil le souhaite.

Monsieur le Maire rappelle la question :

Êtes-vous pour le maintien de Corinne BOUTILLIER dans ses fonctions de Première Adjointe.

Le premier vote est annulé puisque 16 bulletins sont retrouvés au lieu de 15 (Non : 9 / Oui : 7).

Après dépouillement à l'issue d'un second vote, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Les résultats sont :

NON : 8 voix

OUI : 7 VOIX

Mme Corinne BOUTILLIER n'est pas maintenue dans ses fonctions de Première adjointe au Maire.

Point d'étape sur les commissions et projections pour l'année 2021 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Madame Claudie DAMADE souhaite faire un point sur les projections de l'année 2021.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Didier LERCH qui est en charge du cimetière, église, logements communaux, bâtiments communaux et les fêtes et événements.

Cimetière : Monsieur Didier LERCH signale qu'un recensement est en cours sur les sépultures ayant fait l'objet d'une reprise par la commune ainsi que des sépultures en état d'abandon ou de mise en péril afin d'entamer la procédure qui a un délai de 3ans. Il informe que des recherches et des vérifications sont en cours pour connaître l'existence d'héritiers sur la concession C36 n°100, concédée en 1954 à DELAUNAY/MULLIER. Il informe qu'il n'y a aucun monument et que la concession est vide.

Des travaux sont à prévoir, notamment la reprise de deux concessions qui ont été faites que partiellement (FRAYSSE et PRIOUX), ainsi que les deux piliers de l'entrée de l'ancien cimetière avec la grille et son seuil. Pour terminer, étudier l'aménagement de l'extension du cimetière lorsque que la vente sera finalisée avec un secteur réservé aux cav'urnes et le jardin du souvenir.

Point EGLISE : Monsieur Didier LERCH informe que la réparation des ardoises défectueuses suite à la tempête de 2020 ont été remplacées par l'entreprise LAPOSTOLLE. La mise en protection du clocher par la pose d'un grillage pour empêcher les volatiles d'y entrer.

Il signale qu'un nettoyage est à faire aux escaliers de la tourelle qui donne accès aux cloches. (Afin de nettoyer les fientes, brindilles, cadavres de pigeons, etc...)

Il propose de faire une ouverture au-dessus de la porte de la sacristie pour y faire pénétrer la lumière extérieure ce qui pourrait éviterai aux chauves-souris d'y squatter.

Il propose également de faire une étude pour embellir l'aménagement extérieur.

LOGEMENT COMMUNAUX : Monsieur Didier LERCH informe le changement du ballon d'eau chaude chez Mme WEISS. La pose d'un film occultant sur les carreaux de fenêtres afin que Mme WEISSE puisse profiter du terrain, la CC2SO doit s'en charger.

La réparation des fuites sur la toiture du logement de Mr BAILLY a été effectuée.

Monsieur Didier LERCH propose de faire un diagnostic par Mr Sylvain GENCE sur l'installation du chauffage central au logement de Mme POIRET.

Il propose également de prévoir un passage dans chacun des six logements communaux afin de faire un état des travaux à prévoir.

BATIMENTS COMMUNAUX : Il informe que la porte coulissante de l'atelier communal a été remplacée.

Il signale que la salle communale a été entièrement nettoyée par la commission « Salle Communale », et que la commission s'est chargée d'acheter tout le matériel pour une cuisine de collectivité.

Il informe que Corinne BOUTILLIER s'est chargée de faire intervenir l'entreprise LUDOVIC BRUYER pour réparer une partie de la toiture où il y avait des fuites, elle s'est également chargée de demander des devis pour la rénovation de toutes les ouvertures de la salle communale aux fins de bénéficier d'une aide dans le cadre du plan de relance.

Il propose si le budget le permet d'inscrire les dépenses nécessaires afin d'effectuer une rénovation intérieure de la salle communale (peinture, rideaux, ampoules à LED, radiateurs, WC, etc...).

FETES/EVENEMENTS : Monsieur Didier LERCH informe que la commune a investi dans des illuminations de Noël (6 candélabres, 5 frises, décorations 3D Place de la Mairie, caméra de chasse, barrières en bois. Il propose de prévoir au budget 2021 d'autres illuminations.

La Fête d'Allery se tiendra le 29 mai, il informe que les forains ont déposés leurs demandes d'installation en mairie. Il propose de réunir la commission pour l'organisation de la fête et du 14 juillet.

Monsieur le Maire cède à présent la parole à Monsieur Pierrick DOUAY.

ANTENNE : Il informe avoir eu un rendez-vous avec Didier LERCH et une entreprise afin de localiser l'endroit le plus porteur dans le village. L'entreprise est en attente du retour des opérateurs.

ASSAINISSEMENT : La révision du prix a été effectuée avec Corinne BOUTILLIER. Des points sont réalisés avec la secrétaire du SIAEP et SPEE ainsi qu'une campagne de renouvellement des compteurs pour facturer au mieux l'assainissement.

Suivi des anomalies liées aux factures avec la secrétaire.

ECOLE : La baisse du prix du ticket de cantine.

RESEAUX : - Demande de devis effectué auprès de la FDE pour les enfouissements de réseaux et établissement d'une priorisation des enfouissements.

FIBRE : - Recensement des réclamations suite au passage de la fibre. Réunion de suivi avec SOMME NUMERIQUE et SOGETREL.

Madame Claudie DAMADE informe que suite au passage de la fibre, elle a des difficultés de connexion.

Pierrick DOUAY lui expose que les réseaux télécom sont vieillissants.

DEFENSE INCENDIE : - Vérification de la pression des poteaux à incendie avec VEOLIA. Entretien à programmer pour être dans la réglementation (peinture sur poteau si besoin, chaînette à rajouter, etc...).

ECLAIRAGE : - Demande de devis auprès de la FDE 80 pour le passage en LED.

Visite sur place à RIENCOURT.

BUDGET : - Proposition avec Corinne BOUTILLIER puis réalisation du BP 2020 suite à une réunion de travail.

-Recherche économies (COPIEURS/ORANGE)

SIAEP HALLENCOURT : - Représentation de la commune, projets de modernisation des moyens administratifs et techniques.

SYNDICAT VOIE VERTE : - Représentation de la commune auprès du Syndicat. Visite de la voie pour l'entretien et demande de taille des haies.

Pour terminer, Monsieur le Maire cède la parole à Corinne BOUTILLIER.

Madame Corinne BOUTILLIER expose les points effectués :

SALLE COMMUNALE : établissement du règlement intérieur, établissement des tarifs et validation par le conseil, inventaire de la vaisselle obsolète , déplacements et achats de vaisselles diverses nécessaires pour optimiser la location de la salle, obtention de devis pour le remplacement du lave-vaisselle, du bac de plonge et plan de travail, validation des devis par le conseil, installation des matériels par l'entreprise « Henri Julien », rencontres avec commerciaux et obtention de devis pour le remplacement des menuiseries (SELECT FERMETURES – SNM – DBC), dépôt de demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) le 28/12/2020 – Dossier complet – en attente de son attribution et du montant, devis pour réparation fuite sur toiture par Ludovic BRUYER et intervention le 19/02.

COMMUNICATION : Gestion/Alimentation du site Internet de la commune, alimentation avec Pierrick DOUAY de la page Facebook, gestion du « tableau des permanences » trimestrielles, MAIRIE INFOS n°2, gestion du devis imprimeur (CC2SO et MCD), rédaction et envoi des articles : « colis des aînés », « illuminations et père Noël », « colis accueil nouveaux habitants » dans le journal l'Eclairer - Réponses aux « lettres au Père Noël » (avec la participation de Katia BRAILLY), tableau récapitulatif des artisans, commerçants et gîtes de la Commune, tableau récapitulatif des Associations de la Commune, adressage Notaire pour l'établissement de l'acte d'achat du terrain « Aire de jeux »

CC2SO : Madame Corinne BOUTILLIER informe avoir obtenu un accord de principe de la Commune d'Airaines pour l'utilisation de leur panneau lumineux qui sera mis en place par la CC2SO pour faire passer des messages importants si besoin. Elle informe également avoir appris qu'un service « imprimeur » était à la disposition des Communes, ce qui nous a permis de gagner plus de 400 € (737€ / 320€) sur l'impression du Mairie Infos n°2.

SOCIAL : Gestion colis aînés (Recherche devis, déplacements, préparation) et distribution, la gestion des colis des aînés en EHPAD (Recherche devis, déplacements, préparation) et distribution avec étiquettes personnalisées, gestion des colis des « nouveaux habitants » (Recherche devis, déplacements, préparation) et distribution avec étiquettes personnalisées : contact avec le journal L'ECLAIREUR pour « offre d'abonnement 3 mois », contact avec les commerçants pour le bon cadeau de 15 € et sa réalisation, réalisation du « livret accueil » à destination des « nouveaux habitants »

Madame Corinne BOUTILLIER informe qu'il est urgent de faire le recensement des personnes de plus de 75 ans éligibles à la vaccination SARS-COV2 que la Commune est chargée de faire et transmettre à la Préfecture. Elle signale qu'il est primordial de prendre leur contact au plus vite pour optimiser leur prise en charge.

HABITAT – CC2SO : Un « projet d'intérêt général » (PIG) pour la rénovation des logements a été mis en place par la CC2SO. Madame Corinne BOUTILLIER informe qu'il serait opportun que la Commune se prononce pour accueillir des permanences mobiles mensuelles organisées par la CC2SO en partenariat avec des professionnels de l'habitat (PAGE9, ANAH, etc.) ceci afin de permettre à nos Allérois de se renseigner sur les possibilités qui s'offrent à eux en matière de rénovation de leur habitat. Elle propose que les membres de la Commission social rencontre les personnes propriétaires qui seraient éligibles aux aides (propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants) à charge pour eux de lister les dossiers paraissant urgents.

STADE : Madame Corinne BOUTILLIER informe qu'un projet de règlement intérieur a été préparé par Lina BONVARLET, mais est à finaliser.

LOCAL HARMONIE : Le projet de règlement intérieur sera effectué sur celui qui sera finalisé pour le « stade ».

Monsieur le Maire rappelle à Corinne BOUTILLIER que le but des points d'étape sur les commissions et projections 2021 n'était pas de lister ce qui est fait mais une restitution d'un travail des commissions.

Madame BOUTILLIER lui répond qu'il appartient aux adjoints de montrer le travail qu'ils ont réalisé. Comme elle ne fait plus partie des commissions, elle laisse donc la tâche aux conseillers des différentes commissions de définir les orientations de ces dernières.

Monsieur le Maire fait un point sur ses commissions.

Il rappelle aux conseillers avoir repris la gestion de l'employé communale depuis le 02 juillet dernier et souligne que tout n'est pas parfait à ce jour mais que les relations sont saines et le travail satisfaisant, notamment les astreintes.

Un appel à recrutement pour un agent technique territorial a été effectué sur le site du centre de gestion de la Somme. Monsieur le Maire informe avoir reçu 14 candidatures uniquement par le « bouche à oreille ». La clôture des candidatures est le 24 avril 2021.

Il rappelle qu'un contrat à durée déterminée de 3 mois sera fait à l'agent. Si tout se passe correctement, l'agent sera stagiaire une année afin d'être titulaire de la fonction publique.

Monsieur le Maire expose que la secrétaire de Mairie est très professionnelle, disponible et qu'il est satisfait de son travail.

Point urbanisme ; il informe les conseillers avoir soumis aux adjoints lors d'une réunion de bureau le fait de déroger à un article du PLU de la commune. En effet, le PLU autorise que les égouts de toiture soient à 5 mètres de hauteur maximum mais n'autorise pas les constructions en R+1 depuis 2012 (rez-de-chaussée, étage et comble). Or un égout de toiture à 5 mètres s'assimile à un R+1.

Monsieur le Maire indique qu'avant de prendre une décision, il a demandé avis aux adjoints. Si nous autorisons à une personne, nous sommes dans l'obligation d'autoriser aux autres le même type de dérogation. Il souligne qu'il serait dommage d'empêcher une famille de s'installer à Allery simplement à cause d'une mauvaise interprétation du PLU. Il faut également penser au maintien de notre école et ne pas freiner la venue de nouveaux habitants.

Voirie : Les documents concernant l'aire de jeux ont été transmis chez le Notaire. Nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous pour signer l'acte de vente.

Monsieur le Maire informe que la commission voirie va se réunir prochainement pour proposer les projets de 2021 au conseil. L'idée est de rénover les rues où les réseaux sont déjà enfouis.

Monsieur le Maire informe que le deuxième mariage de l'année a eu lieu le 13 février dernier entre Mr GRITT et de Mme CLERENTIN.

Monsieur le Maire indique qu'il va travailler au fleurissement dans le village avec Monsieur Jean-Louis BOUDIN car il a toujours de bonnes idées.

Choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes :

Madame Corinne Boutillier ayant été démise de sa fonction de 1ère adjointe elle laisse le dossier à la charge du Maire, n'ayant plus de légitimité à le gérer elle-même.

Elle rappelle avoir déposé, dans le cadre du plan de relance, une demande de subvention au titre de la DSIL le 28 décembre 2020 et qu'il convient désormais au Maire de s'occuper au plus vite du choix de l'entreprise, les 15 membres du conseil ayant été destinataires des 5 devis établis par 3 entreprises. Au 3 mars 2021 le dossier reçu « complet » en Préfecture était toujours « en cours ».

Le Maire demande à Messieurs Lerch et Boudin de reprendre le dossier.

Réflexion sur l'aménagement du site recevant les containers rue de Belleville afin de dissuader les dépôts sauvages récurrents :

Le maire souhaite avoir l'avis de tous pour dissuader les dépôts sauvages récurrents.

Madame Lina BONVARLET demande pourquoi on ne pose pas une caméra en face.

Monsieur le Maire propose de déplacer les containers car c'est dommage d'avoir des containers à cet endroit, il y a le terrain de boule, le lotissement à venir et un beau talus qu'on pourrait fleurir...

Madame Sandrine BOURDON propose de mettre des panneaux sur le container, par exemple « SOYEZ PROPRE », « SOYEZ VIGILANT »

Madame Corinne BOUTILLIER propose de les laisser à leur place mais d'installer une dalle béton afin de faciliter le nettoyage.

Madame Sandrine BOURDON propose d'entourer les containers avec des panneaux de bois ce qui servira de brise-vue et rendrait l'endroit plus propre.

Monsieur Jean-Louis BOUDIN propose d'y installer également un container à carton.

Monsieur le Maire approuve les idées de chacun, il est décidé d'y installer un brise-vue et des panneaux de prévention sur les bennes. S'il est décidé par la suite de délocaliser les containers, il sera toujours possible de se resservir des panneaux de bois.

Monsieur François RIQUIER en est chargé par M Le Maire.

Claudie DAMADE demande quand la table sera réinstallée, des jeunes filles lisaient sur la dalle...

Le Maire informe que les vis sous la table ont été volés et que l'employé communal va la reposer au plus vite.

Étudier l'opportunité ou non d'établir une taxe pour logements vacants afin d'optimiser l'arrivée de nouveaux habitants et ainsi éviter la fermeture d'une classe à l'école dans les prochaines années :

Il est décidé de recenser dans un premier temps les logements vacants.

Monsieur Thierry DE ANDRIA propose de mettre sur le site internet (avec l'accord des propriétaires) les logements à vendre dans Allery et pourquoi pas se rapprocher des notaires aux alentours d'Allery.

A voir selon le nombre de logements vacants si c'est nécessaire ou non d'en établir une.

Proposition de programme d'enfouissement des réseaux :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Pierrick DOUAY, en charge de la commission réseau. Il présente une carte (en annexe) pour la priorisation des réseaux ainsi que deux devis.

La priorisation a été établie avec les membres de la commission.

Deux premiers devis remis en novembre sont présentés pour des enfouissements à réaliser en 2021 : de la fin du Chemin d'Airaines jusqu'au début de la rue de la Famille Cocu pour un coût d'environ 55 000€ et deuxième devis, de la rue du 8 mai jusqu'au croisement Rue de la Carrière pour un coût d'environ 95 000€.

Une tranche considérée comme une priorité à moyen terme concernerait : la Rue du Huit Mai jusque la Rue de la Liberté – le bas du Chemin Latéral jusque la Rue du Chéchérot et le Chemin Lelong - La Rue des Anciens Combattants, la Place G Leclerc et une partie de la Rue de Belleville

Une tranche considérée comme une priorité à long terme concernerait : la Rue du Onze Novembre et la Rue du Quayet.

Monsieur DOUAY rappelle que les travaux d'enfouissement sont coûteux et que tout ne pourra pas être fait sur le mandat. Il conviendra de demander des devis à la FDE et d'établir des priorités budgétaires, car il faut aussi prévoir les réfections de trottoirs.

Par ailleurs, Monsieur Pierrick DOUAY informe qu'une maison Chemin d'Airaines, le réseau d'eau est en domaine privé.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de valider les devis ainsi que de signer la convention avec la FDE pour les enfouissements proposés en 2021 pour un coût global d'environ 150 000€.

Rénovation de l'éclairage public :

Monsieur Pierrick DOUAY présente le projet de remplacement des 188 luminaires par des LED.

Il faut savoir que la moitié des ampoules sont frappées d'interdiction et que les armoires de commande ne répondent plus aux normes. Une économie d'énergie d'environ 50% est attendue (soit 5 000€ par an).

Monsieur DOUAY signale qu'il a transmis le compte rendu de la commission à tous les conseillers. Il informe les élus qu'il s'est rendu à Rencourt avec Jean Louis BOUDIN, Serge LEROY et François RIQUIER pour se rendre compte de tels travaux déjà réalisés.

La qualité de l'éclairage est sans comparaison avec celui existant sur la commune et il y a une attente des habitants.

Le dossier serait financé à 64%, le coût à supporter par la commune serait de 87 022€, aide du Département à hauteur de 50 000 € et de la FDE de 145.064 €.

La participation de la FDE est moins importante si la commune décide de ne pas lui déléguer l'entretien de l'éclairage (d'environ 17.000 €). Le coût de l'entretien serait le même qu'avec la société LEBEL qui réalise actuellement les interventions.

Le dossier prévoit le remplacement de tous les luminaires. Il conviendra cependant de choisir des luminaires qui pourront être placés sur des poteaux béton puis installés sur des mâts de candélabres classiques dans les secteurs qui seront enfouis par la suite. Il y aura aussi possibilité en cas d'enfouissement, de se servir des luminaires pour supprimer des zones noires.

La FDE propose au conseil de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la FDE, de signer la convention pour les travaux et de déléguer l'entretien de l'éclairage à la FDE (avec 2 ans gratuits).

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de signer le contrat auprès de la FDE.

Déploiement de la fibre (information) :

Des soucis ont été rencontrés avec SOMME NUMERIQUE, notamment l'absence de sécurité. Monsieur Pierrick DOUAY informe avoir eu une réunion à Airaines à ce sujet. Il informe que le lotissement Chemin d'Abbeville ne sera pas éligible à la fibre dans l'immédiat car l'ancienne municipalité ne l'a pas déclaré. Le projet de 5 habitations rue de Belleville pourra l'être car il y a peu d'habitations.

Achat des livres de fin d'année pour l'école :

Tous les ans la commune offre des livres aux enfants en fin d'année. Mme BULLY (directrice de l'école) nous a relancé, afin de savoir si c'est reconduit ou non cette année. Les années précédentes, toutes les classes avaient un livre offert par la commune. Hormis la classe des CM2 qui eux ont une calculette offerte par la CC2SO.

Le Conseil Municipal après délibération souhaite reconduire cette opération mais en ajoutant un cadeau à la classe des CM2. Il est souligné que les CM2 ne sont que 8 élèves, pour un total de 78 élèves.

Les membres du conseil décident de voter un plafond de 1 000€ ce qui représente approximativement 12/13€ par enfant.

Préparation du budget :

Monsieur Thierry DE ANDRIA, membre de la commission VOIRIE, propose de prévoir au budget le retrait des îlots centraux ainsi que le déplacement des STOP. Il expose que c'est plus dangereux qu'autre chose. Et il propose que l'enrobé retirés soit mis dans les chemins.

Monsieur Pierrick fait part d'une remarque de Madame Véronique GACQUERRE (absente ce jour) qui remercie le Maire car à cause de lui, son fils est dans l'obligation de faire un stage de récupération de point de 300€ car il n'aurait pas marqué un temps d'arrêt suffisant à un STOP.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est également chargé de la sécurité dans la commune et qu'il est régulièrement relancé sur le non-respect des STOP, notamment aux abords de l'école.. Effectivement il a demandé à la Brigade d'HALLENCOURT de renforcer les contrôles sur notre commune car les voitures ne s'arrêtent pas aux STOP et roulent à toute allure. Il rappelle également que ce n'est pas lui qui réglemente les temps d'arrêt aux STOP.

Monsieur Jean-Louis BOUDIN informe que le panneau STOP proche de la maison de Mr Serge LEROY est prêt à tomber.

Le Maire indique que l'employé communal va faire le nécessaire au plus vite.

Monsieur Pierrick DOUAY indique qu'avant de raboter les îlots centraux, il faudrait se rapprocher du Département.

Monsieur Pierrick DOUAY rappelle l'accident mortel qui est survenu en décembre 2019 dans le virage proche du Chemin d'Airaines et propose de se rapprocher du Conseil Départemental pour remplacer les lignes pointillées en une ligne continue.

Monsieur le Maire informe que nous allons s'en charger rapidement car effectivement ce virage est dangereux.

Règlement du cimetière :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Didier LERCH qui est en charge du CIMETIERE.

Didier LERCH informe avoir élaboré le règlement avec la commission CIMETIERE. Il est composé de six chapitres et 36 articles.

Madame Corinne BOUTILLIER demande simplement la modification de l'article 22.

Le règlement est validé à l'unanimité par les membres du conseil municipal. Il sera à transmettre en sous-Préfecture au contrôle de légalité une fois signé de Monsieur le Maire.

Achat du terrain pour l'extension du cimetière et indemnisation de fermage :

Monsieur Didier LERCH a rencontré Monsieur BOSREDON pour l'achat du cimetière. Conformément au protocole on peut l'indemniser à hauteur de 800€ pour le fermage. (Barème fixée par la chambre d'agriculture)

Il informe également avoir pris attache auprès de Maître BRUNET (notaire à OISEMONT) en charge du dossier. Elle demande si le conseil est toujours favorable à l'achat du terrain de Mesdames LHERONDE et BRUYER pour les sommes de 1 600€ (achat terrain), 800€ de fermage pour Mr BOSREDON ainsi que les frais de Notaire à la charge de la commune.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer tout actes pour l'achat du terrain et de transmettre la délibération à Maître BRUNET.

Mise en place du RIFSEEP :

Il est proposé de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat)

Le RIFSEEP est composé du :

- CIA (complément indemnitaire annuel) : engagement professionnel
- IFSE (Indemnité Fonction Sujétions, Expertise) : selon le niveau de responsabilité

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité approuvent la mise en place du RIFSEEP.

Tonte du stade :

Monsieur le Maire informe que la tonte du stade est effectuée par l'entreprise NOURRY du début avril à fin octobre. A raison d'une fois par semaine pour les stades, et deux fois semaines pour les abords.

Devis NOURRY : 6 000€ à l'année. TONTE.

Monsieur le Maire propose de valider le devis de l'entreprise NOURRY pour cette année.

Monsieur Nicolas JACQUEMARD demande un deuxième devis.

Un deuxième devis sera demandé à une entreprise d'espace vert, à savoir que celui de NOURRY n'est vraiment pas élevé.

POINT D'IVERS :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Claudie DAMADE.

Elle rappelle que l'organisation des commissions n'avait pas été votée en Conseil. Elle propose de mettre en place un nouveau système moins hiérarchique. C'est le conseil municipal qui vote, donc pas de hiérarchie dans les commissions comme dans celle actuelle. Charge à chaque commission de nommer un rapporteur en réunion de conseil. Elle propose également que les commissions invitent une personne extérieure du conseil pour avoir des idées/des avis par exemple. Le conseil est là pour orienter les commissions et ensuite à elles de présenter leur projet en réunion.

Monsieur DOUAY rappelle que c'est au conseil d'orienter chaque commission au préalable.

Monsieur BOULNOIS approuve cette orientation et signale que les commissions travaillent actuellement sans avoir de budget.

Monsieur QUIGNON propose de faire une réunion spécifique à ce sujet.

Monsieur Didier LERCH propose que ça ne soit pas toujours le même rapporteur afin de faire participer toutes les personnes de chaque commission.

Le maire propose de faire une réunion de conseil afin de la consacrer uniquement aux commissions et à leur organisation.

Madame Corinne BOUTILLIER informe que la Préfecture a fait une demande par mail pour la vaccination. La mairie devait prendre le contact des plus de 75 ans et renvoyer un fichier.

Madame Corinne BOUTILLIER rappelle l'importance de la demande qui date de janvier et souhaite que ce dossier soit traité rapidement par la commission sociale. Elle rappelle que Monsieur le Maire avait dit en réunion de bureau qu'il allait s'en occuper.

Monsieur le Maire informe que la secrétaire de Mairie s'en est chargée à la demande de la CC2SO. Le retour a été fait la semaine dernière.

Corinne BOUTILLIER insiste sur le fait que le retour à la Préfecture n'a pas été fait par la Mairie.

Effectivement elle précise qu'un envoi a été fait à la CC2SO suite à un mail de leur part concernant les plus de 85 ans mais que la Mairie n'a pas répondu à la Préfète concernant le recensement des personnes de plus de 75 ans. Qu'il y avait bien deux demandes distinctes et que les numéros de téléphone sont à renseigner.

Il est alors proposé à la commission « social » de s'en charger.

Comment faire pour capter des idées extérieures à notre groupe ?

Nous n'avons jamais eu d'idée dans la boîte à idée installée en Mairie.

Monsieur Pierrick DOUAY demande d'installer le panneau « BOITE A IDEE »

La priorisation des travaux de voirie :

Monsieur le Maire reporte le point de priorisation des travaux de voirie prévu lundi 8 mars.

Madame Claudie DAMADE rappelle que le panneau de communication publique fait partie de notre programme et demande quand ce dernier va-t-il être installé ? Elle informe avoir téléchargé l'application et s'être abonné au panneau d'Hallencourt et elle se dit informé de tout ce qu'il se passe grâce aux notifications.

Monsieur le Maire rappelle que les devis sont quand même très élevés.

L'installation à la mairie semble judicieuse, il serait bien de se prononcer sur le prix maximum.

Madame Claudie DAMADE propose de faire un bilan afin de se projeter sur l'ensemble du programme pour voir où on en est.

ORGANISATION REUNION BUREAU : Le bureau va changer, Monsieur le Maire informe qu'il va faire en sorte pour qu'il y ait le moins possible de conflit comme c'est le cas depuis que le Maire est à la tête de la commune.

Monsieur le Maire informe qu'il ne va pas se battre avec son bureau. Il verra les tâches quotidiennes avec les adjoints respectifs sur leurs thématiques. Le Maire pense que le bureau ne sert à rien et qu'il n'a aucune légitimité.

Le Maire rappelle que le bureau ne décide pas et préfère travailler directement avec les commissions et le conseil plutôt que de faire des réunions de bureau. Il verra ses adjoints toutes les semaines mais plus à quatre. Ce qui évitera tous conflits.

AIRE DE JEUX : Le dossier de demande de subvention est déposé mais sera examiné dès qu'on sera propriétaire du terrain. Nous sommes en attente du notaire pour signer l'acte de vente. Tous les éléments ont été transmis au notaire, l'aire pourra se faire en juillet.

EMPLOYE COMMUNAL : Durant la période hivernale, les astreintes sont mise en place dès que les températures annoncées sont inférieures à 1 degré. En plus de ses taches régulières d'entretien et de ramassage des poubelles, pêche aux déchets du cimetière (en moyenne 200 canettes et 30 boites de kebab par semaine), l'employé communal procède l'hiver à la remise en état du mobilier urbain.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Pierrick DOUAY fait part d'une question de Madame Véronique GACQUERRE qui se demande s'il y avait eu un conflit d'intérêt concernant le lotissement Chemin d'Abbeville.

Monsieur Le Maire s'étonne par ailleurs que M LESENNE lui ait rapporté que la Mairie d'Allery souhaitait engager une procédure pour le lotissement Chemin d'Abbeville. Ces propos lui auraient été rapportés par M DE FRANSSU qui travaille à la communauté de communes du Vimeu.

Monsieur Thierry DE ANDRIA rappelle qu'il avait soulevé le problème lors de la précédente mandature. Il se posait des questions sur la prise en charge par la commune de frais d'aménagement du lotissement alors que les terrains semblaient appartenir au Maire en exercice.

Madame Claudie DAMADE rappelle que M LAMOTTE alors qu'il était Maire avait annoncé au conseil que le terrain avait été vendu avant l'aménagement du lotissement, sauf que le terrain a été vendu après. Elle rappelle par ailleurs que M LAMOTTE a voté toutes les délibérations.

Monsieur Thierry DE ANDRIA considère que nous sommes tous responsables. Monsieur Le Maire signale qu'il n'était pas conseiller.

Il est alors proposé d'envoyer un courrier au service juridique de la préfecture en reprenant strictement les faits (différentes délibérations, participations au vote, date de vente du terrain).

Monsieur Didier LERCH annonce que pour une meilleure sérénité à l'avenir, il transmettra sa démission de troisième Adjoint en Préfecture.

Madame Corinne BOUTILLIER informe que la commune a reçu de la CC2SO une demande de contact pour figure du village.

Le Maire informe qu'effectivement nous avons été sollicités par la CC2SO à ce sujet, j'ai demandé à Monsieur Christian LEGUAY qui s'en chargera. Elle s'étonne de n'avoir pas été informée étant encore en charge de la commission « communication », question à laquelle il lui a été répondu qu'il n'était pas nécessaire qu'elle soit informée de tout.

Madame Corinne BOUTILLIER informe également que nous avons reçu une demande de la CC2SO pour mettre à jour leur listing des gîtes. Monsieur le Maire informe que nous avons transmis les informations des gîtes qui ont été recensés à la mairie.

Madame Lina BONVARLET expose avoir rencontré Isabelle BRUNET, qui gère la course cycliste avec le plan de la course. Elle rappelle qu'il faut prendre un arrêté de circulation pour la course et contacter les

personnes, tel que les chauffeurs. Un hommage spécial sera rendu à David BRUNET ancien vainqueur de la course Roland LECOINTE. Lina BONVARLET est allé voir la veuve de Roland LECOINTE afin d'avoir son accord sur cet hommage. En effet, elle est d'accord. Madame Lina BONVARLET signale qu'il y a un gros travail à faire pour organiser la course cycliste. Monsieur Le maire souhaite mettre en place un nouveau comité des fêtes.

Madame Katia BRAILY informe que la rue de la Carrière est un vrai circuit et que les voitures roulent très vite.

Madame Claudie DAMADE à la demande de Monsieur Christian LEGUAY informe que nous ne savons pas où sont passés les sculptures ALLEROY. Elle redonne à l'ensemble des conseillers, le programme de leur campagne d'élection.

Monsieur Thierry DE ANDRIA demande quand aboutira l'antenne.

Monsieur Pierrick DOUAY répond que pour le moment nous ne savons pas.

Monsieur Thierry DE ANDRIA informe que certains conseillers utilisent leurs boites mails professionnels et demande s'il est possible de dissocier.

L'entreprise GRADEL doit nous faire un devis pour la taille des branches et des haies.

Monsieur Jean-Louis BOUDIN informe qu'en direction de Dreuil-Hamel un buisson est à tailler, il n'y a aucune visibilité.

Monsieur le Maire indique que ça n'est pas dans Allery, un mail sera fait à la commune d'Airaines pour le signaler.

Monsieur le Maire indique les cotonéasters près de l'atelier communal seront supprimés car un trottoir va y être implanté.

Monsieur le Maire après délibération, va demander à l'employé communal de le démonter.

Séance levée à 23h35

Pour extrait conforme,

Le Maire de la Commune d'Allery

François QUIGNON